

Commission du Budget, de la Fonction publique, de  
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-  
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

---

13 DÉCEMBRE 2021

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Évolution du dossier de vente du château de Templeuve» .....	3
1.2	Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Projet de portefeuille numérique pour certains services publics».....	4
1.3	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Nouvelles normes de télétravail et impact sur les travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6
1.4	Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Stratégie immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	8
1.5	Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Réduction de l'impact environnemental des commandes publiques» .....	10

**Présidence de M. Laurent Léonard, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h20.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Évolution du dossier de vente du château de Templeuve»**

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, lors d'un précédent débat, vous m'avez appris que la société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) avait reçu l'estimation de la valeur vénale de l'aile du château de Templeuve lui appartenant. Vous m'avez aussi indiqué que des discussions avaient débuté avec la ville de Tournai, désireuse d'acquérir ladite aile. Par ailleurs, d'après vos publications sur les réseaux sociaux, vous auriez récemment visité le château en compagnie de Paul-Olivier Delannois, bourgmestre de Tournai, afin de trouver des solutions de financement pour ces infrastructures.

Y a-t-il eu des avancées dans ce dossier depuis notre dernier échange? Quel arrangement a-t-il été convenu avec la ville de Tournai lors de votre récent passage? Quand la vente sera-t-elle concrétisée? Le conseil d'administration de la SPABS prévoit-il toujours de réinvestir le montant de la vente dans les besoins infrastructurels de ses bâtiments? Quels sont ces besoins?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le 24 novembre dernier, j'ai eu l'occasion de visiter le château de Templeuve en compagnie du bourgmestre de Tournai. À la suite de cette visite, la ville de Tournai, dans une dynamique positive, a repris contact avec la SPABS afin d'estimer comment les deux parties pourraient s'entendre sur un prix d'achat et les différentes modalités à envisager. La ville de Tournai devrait revenir vers la SPABS d'ici à quelques semaines. Bien que je ne participe pas directement aux discussions, je peux vous dire, Monsieur le Député, que je suis optimiste et que j'espère un accord de principe pour le début de l'année 2022.

Conformément à ses missions, la SPABS entend réinvestir utilement le produit de la vente – comme elle le fait habituellement – que ce soit entièrement sur fonds propres ou sous la forme de participation d'appoint aux projets et marchés du Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en faveur des bâtiments détenus par la SPABS elle-même. Les besoins étant énormes, toute nouvelle rentrée de

moyens permettant de les satisfaire, en procédant aux travaux nécessaires dans des délais plus raisonnables, est la bienvenue.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, puisque nous pouvons espérer une décision pour le début de l’année prochaine, je ne manquerai pas de revenir vers vous pour suivre l’évolution de ce dossier. Je comprends effectivement que la SPABS est une structure spécifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu’elle est à cheval sur les deux entités. Les besoins en matière d’infrastructures et de bâtiments scolaires sont importants. Dans tous les cas, les moyens seront bien utilisés. J’espère que la ville de Tournai et la SPABS trouveront un point de convergence.

### ***1.2 Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Projet de portefeuille numérique pour certains services publics»***

**Mme Rachel Sobry (MR).** – Récemment, dans le cadre de l’initiative *#SmartNation* souhaitée par la coalition Vivaldi, le secrétaire d’État fédéral à la Digitalisation dévoilait un projet de portefeuille numérique. Celui-ci se présenterait sous la forme d’une application pour smartphone et intégrerait une série d’informations et de services dont le citoyen a besoin.

Ayant pour but de faciliter la vie des citoyens, mais aussi de rendre les pouvoirs publics plus efficaces, l’application suivrait la logique des services déjà présents en ligne comme MyMinfin, MyPension ou eID, tout en les centralisant au sein d’une seule et même plateforme. À l’échelle communautaire, plusieurs services publics pourraient profiter de ce projet pour se moderniser: l’ADEPS, les services d’aide à la jeunesse (SAJ) ou encore les maisons de justice pourraient y trouver leur compte en offrant des informations et des services facilement accessibles.

Simultanément à ce projet, le secrétaire d’État et la direction générale de la transformation digitale du SPF *Beleid en ondersteuning* – Stratégie et appui (BOSA) ont pour objectif de proposer aux administrations une interface de programmation d’application pour leur permettre de développer facilement les outils qu’ils jugent opportuns. Ces éventuels futurs outils traduisent la volonté du gouvernement de poursuivre l’instauration d’une stratégie numérique pour l’administration et d’assurer ainsi la modernisation continue des services publics.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si l’Entreprise publique des technologies nouvelles de l’information et de la communication (ETNIC) travaille sur des projets similaires, notamment dans le cadre de l’évolution du portail «Mon Espace»? Estimez-vous que les objectifs du gouvernement fédéral que je viens de citer peuvent trouver écho dans notre stratégie numérique pour les services publics? Le cas échéant, serait-il possible d’étudier les éventuelles synergies à mettre en œuvre avec le niveau fédéral? En effet, les coopérations sont propices

aux économies budgétaires et permettent d'assurer l'efficacité des dispositifs. Enfin, des échanges sur les initiatives précitées pourraient-ils être institués entre vos services et l'administration fédérale, voire entre les cabinets concernés?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, les travaux de digitalisation confiés à l'ETNIC visent notamment à améliorer l'expérience de l'utilisateur et à lui simplifier la vie lorsqu'il entreprend des démarches auprès de l'administration de notre Fédération. En outre, nous travaillons continuellement à améliorer l'efficacité des services numériques rendus par l'administration et nous veillons à faire régulièrement évoluer les fonctionnalités offertes par les diverses applications créées tout en optimisant les performances.

Dans le cas particulier de «Mon Espace», le portail a déjà prouvé son utilité grâce à la centralisation des démarches qui y sont intégrées. Il offre un accès unique et fortement sécurisé à ces démarches et permet leur suivi en ligne par le biais d'un tableau de bord. Ces différentes fonctionnalités sont également accessibles sur des supports mobiles tels que smartphones et tablettes.

Dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre de l'orientation «usagers», l'ETNIC propose d'aller plus loin en travaillant sur trois axes totalement intégrés aux services de l'administration: les démarches, le support et la parole aux usagers. Dans ce cadre, des initiatives sont menées pour offrir le meilleur service à l'utilisateur par le biais de différents canaux: internet, applications, téléphonie, médias, etc.

Parmi celles-ci, on peut mettre en évidence la publication centralisée, la simplification, la dématérialisation des démarches, la récolte de l'avis des usagers ou encore la gestion des plaintes. Même si les intitulés de ces initiatives semblent relever d'intentions de longue date, la manière de les réaliser se basera sur les dernières technologies, dont celles que vous avez déjà citées: les interfaces de programme d'application ou le système de gestion de contenus. En effet, l'utilisateur ne veut pas seulement fournir ou recevoir l'information par le biais d'un mobile, il veut avant tout être informé au bon moment en ayant accès aux services de l'administration et, si nécessaire, pouvoir demander des explications ou donner son avis.

L'ETNIC mettra la technologie à disposition pour permettre à l'administration d'atteindre ces objectifs. Lorsque des synergies sont possibles avec le niveau fédéral, il est important que l'ETNIC et notre Fédération s'inscrivent dans une logique de coopération. C'est d'ailleurs déjà le cas dans certains programmes et notamment le *Single Digital Getaway* (SDG), un portail numérique unique permettant un accès unique à un ensemble de démarches et d'informations, tout en facilitant la circulation des citoyens et des entreprises au sein de l'Union euro-

péenne. Dans cette optique, tant l'ETNIC que l'administration et mon cabinet s'efforcent d'être attentifs aux initiatives menées par les autres niveaux de pouvoir afin de démarrer toute collaboration utile ou nécessaire, d'atteindre ainsi ces ambitieux objectifs et d'œuvrer à la mise sur pied d'une administration toujours plus efficiente et intégrée.

**Mme Rachel Sobry (MR).** – Monsieur le Ministre, tout cela est évidemment positif et je n'attendais pas moins de proactivité de votre part. Les différents niveaux de pouvoir travaillent à la numérisation croissante des services publics. À cet égard, travailler en concertation par le biais de la mutualisation des plateformes contribuera à rendre ces dernières plus efficaces. À l'inverse, en multiplier le nombre pourrait nuire à leur lisibilité. Il y a peu, j'ai interrogé votre homologue à la Région wallonne sur la concertation existante autour de cette thématique. Il m'a confirmé ne pas avoir attendu les déclarations du secrétaire d'État à la Digitalisation pour procéder, doucement, mais sûrement, à cette transition numérique.

### ***1.3 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Nouvelles normes de télétravail et impact sur les travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Mourad Sahli (PS).** – La crise sanitaire a accéléré les réflexions autour de l'organisation du travail et de ses formes hybrides, redéfinissant les avantages et les inconvénients de chacun des modes d'organisation, comme le présentiel et le télétravail. De ces réflexions doit maintenant découler la révision des cadres de travail existants, notamment en ce qui concerne les normes de télétravail. Des balises claires doivent être établies dans tous les secteurs, privés comme publics, non seulement pour favoriser une meilleure dynamique de travail, mais également pour protéger le travailleur des répercussions sur son bien-être et sa situation financière.

À ce sujet, Monsieur le Ministre, vous m'avez informé lors d'une précédente réunion de commission que les discussions au sujet du télétravail étaient en cours au sein de la fonction publique communautaire. Dès lors, qu'est-il ressorti des travaux menés par les groupes de travail avec les organisations syndicales et l'administration? De grandes modifications seront-elles apportées à la première version de la réforme examinée en première lecture par le gouvernement en juin dernier?

Quelles seront les grandes lignes du nouveau dispositif encadrant le télétravail? Quelles ont été les réflexions sur la formalisation du droit à la déconnexion, visant un juste équilibre entre mécanismes d'incitation et contraintes pour l'organisation ou l'employeur?

Enfin, qu'en est-il d'une éventuelle compensation financière pour les frais supplémentaires que le télétravail peut engendrer?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Deux groupes de travail se sont réunis avec les organisations syndicales pour traiter du projet de réforme sur le télétravail qui avait été validé par le gouvernement. Les grandes lignes directrices du projet adoptées en première lecture sont les suivantes.

Premièrement, la réforme prévoit de faciliter l'accès au télétravail en supprimant les conditions d'ancienneté existantes pour obtenir une autorisation de télétravail.

Deuxièmement, il est prévu que l'autorisation de télétravail soit dorénavant accordée par le supérieur hiérarchique et non par le comité de direction. Cette modification aura pour effet de désencombrer le comité de direction et de laisser la décision à la personne la plus apte à estimer si un agent est autorisé à télétravailler.

Troisièmement, le projet de réforme introduit plus de souplesse quant au nombre maximal de jours de télétravail pouvant être octroyés. Le texte modifie la façon de faire actuelle, qui permet d'octroyer un ou deux jours de télétravail par semaine, en disposant désormais que l'agent peut avoir droit à un maximum de dix jours de télétravail sur une période de quatre semaines.

Quatrièmement, considérant que cette réforme laisse plus de souplesse dans la répartition des jours de travail, le projet intègre la possibilité de fixer des lignes directrices par fonction pour aider la hiérarchie dans l'octroi du nombre de jours de télétravail.

Cinquièmement, le projet prévoit la possibilité, pour l'agent et le supérieur hiérarchique, de convenir des périodes durant lesquelles l'agent a le droit de s'absenter de son poste de travail. Cette éventualité permettra à l'agent de mieux concilier ses vies privée et professionnelle: il aura par exemple la possibilité d'aller chercher ses enfants à l'école.

Ces lignes directrices n'ont pas été remises en cause à la suite des réunions du groupe de travail avec les organisations syndicales. Le texte a toutefois fait l'objet de modifications et ajouts venus enrichir la réforme. Parmi les changements notables, citons la possibilité de récupérer les heures prestées au-delà des 7 heures et 36 minutes journalières, si ces heures de travail sont demandées par le supérieur hiérarchique ou prestées selon un accord ponctuel préétabli avec celui-ci afin d'assurer la continuité du service. Citons encore la possibilité de valoriser les prestations effectuées entre 18h30 et 7h30 si ces prestations sont demandées par le supérieur hiérarchique ou prestées selon un accord ponctuel préétabli avec celui-ci afin d'assurer la continuité de service.

Parmi les autres changements, nous avons également introduit un droit de recours en cas de retrait de l'autorisation de télétravail et une revalorisation de

l'indemnité octroyée aux télétravailleurs, qui s'élèvera à au moins 35 euros, et non plus à 25 euros.

Enfin, le projet de réforme prévoit bien un droit à la déconnexion. En dehors des heures de travail, le travailleur a le droit de ne pas être connecté à ses outils de travail et de ne pas recevoir de messages numériques ou d'appels pour un motif professionnel, à l'exception des courriels. La disposition introduit donc à la fois le droit de se déconnecter de ses outils de travail, mais également de ne pas être sollicité de manière indirecte à des heures où aucun agent n'est supposé travailler. Le droit à la déconnexion est toutefois consacré sans préjudice des cas d'urgence dûment justifiés par les nécessités du service.

En outre, les groupes de travail ont permis d'apporter de nombreuses modifications d'ordre technique et certaines reformulations visant à clarifier le texte. Ces changements ont été validés par le gouvernement le 21 octobre dernier. Le projet a ensuite été resoumis officiellement à la négociation syndicale au sein du Comité de Secteur XVII le 30 novembre dernier. Le texte a subi quelques légères modifications à l'issue de la réunion et avant de recevoir l'aval de la CSC et du SLFP. Malheureusement, la CGSP n'a pas donné son accord. Le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 novembre 2017 relatif au télétravail a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du 9 décembre 2021 et a été envoyé dans la foulée à la section de législation du Conseil d'État.

**M. Mourad Sahli (PS).** – Votre réponse va dans le bon sens, Monsieur le Ministre. Je salue l'intelligence du gouvernement de ne pas entrer dans un conflit, même si la CGSP a encore quelques remarques à formuler. La situation devrait s'arranger dans les prochaines semaines. Je vous fais confiance, je connais votre sens de la négociation. Vos propres propositions et les réflexions des syndicats apportent de réelles avancées en faveur du télétravail. Le groupe PS et moi-même, nous vous soutenons dans cette dynamique. Nous ne pouvons plus faire marche arrière; nous devons vivre avec ce mode d'organisation du travail. Trouvons dès lors des formules pour l'optimiser et conforter les travailleurs dans les tâches qu'ils accomplissent, le tout dans l'intérêt général.

#### ***1.4 Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Stratégie immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus visant une gestion plus dynamique et optimisée des biens qui relèvent de son patrimoine. Dans ce cadre, votre prédécesseur a mobilisé une *task force* pour faire régulièrement le point sur le parc immobilier et opérer des ventes de bâtiments n'ayant plus d'utilité pour les missions de service public. Des recettes de l'ordre de 40 millions d'euros avaient été projetées avant la fin de l'ancienne législature, mais le produit de ces opérations s'est malheureusement révélé moindre.

Le gouvernement actuel a également fait une priorité de la gestion performante de son patrimoine: en mai dernier, vous avez annoncé qu'une stratégie immobilière pour les infrastructures non scolaires devrait être établie vers la fin de cette année, voire au début de l'année 2022. Plusieurs marchés avaient donc été lancés ou prévus afin de disposer de toutes les informations nécessaires à ce vaste chantier.

Pourriez-vous faire le point sur l'état de maturité de ce dossier? La stratégie annoncée a-t-elle bien été adoptée? Quelles sont les grandes orientations retenues par rapport aux objectifs du contrat d'administration, à l'évolution des besoins en postes de travail dans le contexte post-pandémique, aux nouveaux modes d'aménagement des lieux de travail et aux recommandations de la Cour des comptes?

Pourriez-vous également nous éclairer sur les opérations de rationalisation du patrimoine? Nonobstant le récent achat du centre administratif de Mons, qu'est-il prévu à l'avenir? La Région wallonne a annoncé la libération d'un certain nombre d'immeubles pour réaliser des économies utiles; la Commission européenne s'est lancée dans une dynamique identique en région bruxelloise. Qu'en est-il pour la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'heure du télétravail? Vous avez annoncé à l'époque qu'une étude serait réalisée pour le cas spécifique de Bruxelles. Que pouvez-vous nous en dire? Qu'en est-il des opérations envisagées à Nivelles et à Marche-en-Famenne?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur Cornillie, vous posez beaucoup de questions et vous serez probablement un peu frustré par ma réponse, mais cela vous donnera l'occasion d'en poser d'autres!

La stratégie immobilière pour les infrastructures non scolaires est attendue pour le premier trimestre de 2022. La plupart des marchés annoncés précédemment ont été attribués, afin de disposer d'informations indispensables. Les études sont en cours, incluant les marchés de services pour les relevés des bâtiments par des géomètres, notamment pour les compteurs de passage, la modélisation énergétique et l'évaluation patrimoniale des grandes implantations bruxelloises. Les premières données commencent à émerger et sont analysées par l'administration.

Seront en particulier développées les perspectives en termes de rationalisation de surfaces, de fonctionnalité, de gestion, de synergies et de visibilité. Dans le même temps seront intégrés des objectifs de neutralité carbone et d'implémentation des nouvelles façons de travailler. Les propositions seront examinées dans le respect des budgets et des moyens disponibles. Les projets permettant de mettre fin à des locations onéreuses, souvent obsolètes, seront, dans la mesure du possible, portés prioritairement.

Voilà quelques premiers éléments de réponse. Je ne doute pas que vous m'interrogerez à nouveau et que j'aurai l'occasion d'étoffer ma réponse.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir indiqué que les marchés nécessaires pour l'étude et la conception de cette stratégie immobilière étaient bien lancés. Les données sont disponibles et permettent donc d'entamer un travail qui sera achevé dans le courant du premier trimestre de 2022. Je comprends qu'il faut du temps pour y arriver. Vous avez expliqué sous quel angle la nouvelle stratégie immobilière sera envisagée, suivant des critères qui m'apparaissent assez logiques: la surface, les fonctionnalités, les synergies, le climat.

Des synergies sont-elles possibles avec d'autres pouvoirs publics? Cela fait peut-être partie de votre réflexion et nous reviendrons sur ce dossier en janvier 2022.

### ***1.5 Question de M. Hervé Cornillie, intitulée «Réduction de l'impact environnemental des commandes publiques»***

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Le 16 septembre dernier, à l'initiative du ministre-président, le gouvernement a adopté son Plan transversal de transition écologique qui comporte des lignes stratégiques ambitieuses pour la préservation de l'environnement. Parmi les axes prioritaires retenus à cette occasion figure la thématique de la commande publique: les pistes d'action portent notamment sur l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, le développement de centrales d'achat qui favorisent le monitoring énergétique ou encore l'usage d'un catalogue de produits et solutions durables pour les services et organismes publics. L'objectif ambitieux est d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2025 et de réduire, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à leur niveau de 1990.

Monsieur le Ministre, quelle est la méthode de travail retenue? Quelle est la réflexion concernant la maîtrise de l'impact écologique de la politique d'achat du ministère de la Communauté française et des centrales d'achats? Qu'en est-il des organismes administratifs publics qui relèvent de votre tutelle? Le recours à des ressources externes serait-il éventuellement envisagé pour faciliter la réalisation des objectifs fixés? Avez-vous déjà identifié les premières pistes de mesures concrètes, notamment pour atteindre des gains rapides?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Comme le montre l'adoption par le gouvernement du premier Plan transversal de transition écologique, il est indispensable que chaque entité se mobilise à son niveau pour soutenir l'effort collectif. La commande publique se concrétise par le biais des marchés publics et ceux-ci constituent l'un des six axes du Plan.

Le ministère envisage d'évoluer vers une politique d'achat circulaire pour rendre ses marchés publics plus durables. La réflexion en cours porte sur l'approche dite du cycle de vie, qui consiste à tenir compte de l'ensemble des phases consécutives, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination de la totalité des ressources mobilisées. Il s'agit, par exemple, d'aller au-delà du seul critère pris dans l'évaluation de l'offre économique en utilisant, entre autres, le calcul du coût du cycle de vie.

Le ministère entend également privilégier les actions circulaires dans les commandes publiques selon une séquence précise. Premièrement, il convient de repenser les achats. Deuxièmement, il est nécessaire de prolonger la durée de vie des biens. En effet, la réutilisation d'un bien requiert moins de ressources ou d'énergie que sa réparation. La réparation demande encore moins de ressources et d'énergie que le recyclage, et le recyclage est lui-même préférable à la production énergétique. Troisièmement, il est primordial d'optimiser les achats. La Direction du développement durable travaille actuellement avec la Direction des marchés publics et des achats (DMPA) au sein du ministère pour générer les premiers résultats dès 2022.

L'objectif du Plan transversal de transition écologique est que, d'ici 2024, 85 % des marchés publics passés par la DMPA comportent des critères de développement durable. Le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a attribué des accords-cadres et des centrales de rachat aux cours des deux dernières années afin de faciliter l'achat de fourniture par les divers établissements qu'il organise. Ces marchés intègrent pour la plupart des clauses environnementales. Néanmoins, les démarches en ce sens doivent s'accroître et s'intégrer dans la politique écologique globale.

Concernant la politique d'achat de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), les cahiers des charges sont rédigés de façon à favoriser l'acquisition de solutions informatiques peu consommatrices. Ils prévoient ainsi une obligation pour le soumissionnaire d'apporter la preuve qu'il utilise des filières respectant les normes environnementales européennes pour le recyclage du matériel informatique obsolète ou encore l'attribution de points supplémentaires aux soumissionnaires qui réduisent le volume d'emballage du matériel informatique. Depuis plusieurs années, l'ETNIC propose également à ses bénéficiaires de supprimer les imprimantes locales individuelles par des imprimantes départementales multifonctionnelles qui offrent plusieurs avantages en termes d'impact environnemental: la limitation du nombre d'imprimantes; l'impression par défaut en recto verso ou en noir et blanc; la gestion des files d'attente qui permet de supprimer une impression lancée erronément; la mise en veille automatique à des stades différents, avec une veille profonde la nuit et un détecteur de présence en journée avec des veilles différentes selon le taux de passage.

Enfin, la dématérialisation des processus, entamée depuis un certain nombre d'années, a atteint un niveau de maturité inégalé pendant le confinement en raison du télétravail généralisé. Elle constitue également un élément clé de la réduction de l'empreinte carbone et du respect de l'environnement, car elle a permis de réduire drastiquement la consommation de papier en interne. Le travail entamé doit s'inscrire sur le long terme et je veillerai à soutenir les démarches qui permettront de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

**M. Hervé Cornillie (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir expliqué les ambitions que vous poursuivez à travers les marchés publics, en particulier dans votre département. Il faut repenser et optimiser les achats. Par ailleurs, il faut suivre une logique d'économie circulaire.

Je serai curieux de voir quels seront les outils retenus pour mesurer, à un moment donné, l'impact d'un achat au regard des critères que vous avez fixés. Il s'agit en effet de prendre en considération le cycle de vie global. Toutefois, je me demande comment quantifier ce cycle et comment traduire ces critères dans des marchés publics. L'exercice sera intéressant.

L'objectif est de faire en sorte que 85 % des clauses et des marchés contiennent des critères durables d'ici 2024. Je ne peux que m'en réjouir. Je rappelle également l'importance des clauses sociales.

Les exemples relatifs à l'ETNIC montrent les efforts nécessaires pour réduire l'impact environnemental moindre: dématérialisation, numérisation, réduction de la consommation énergétique.

**M. le président.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

*L'heure des questions et interpellations se termine à 14h55.*